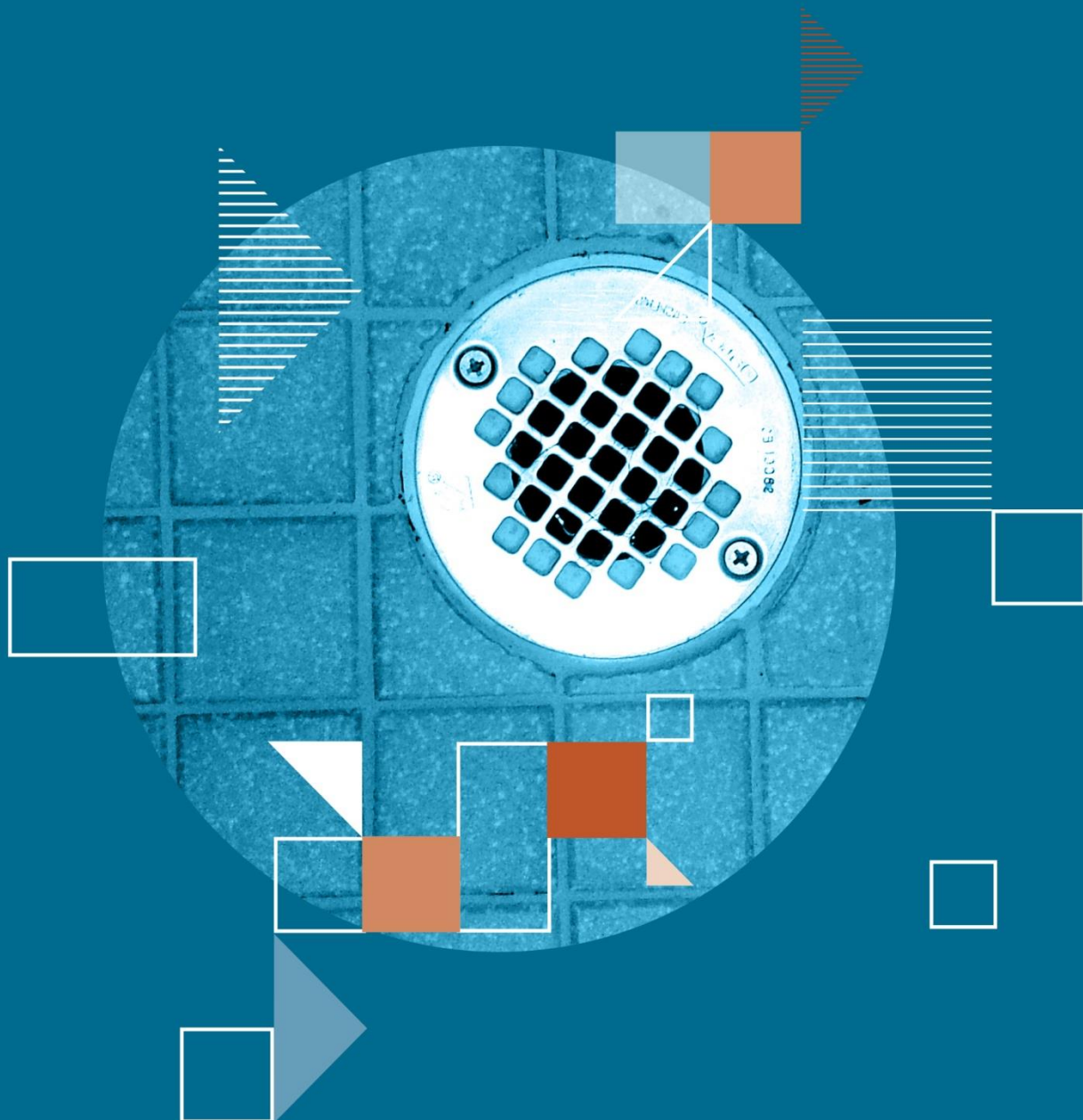




EAU URBAINE

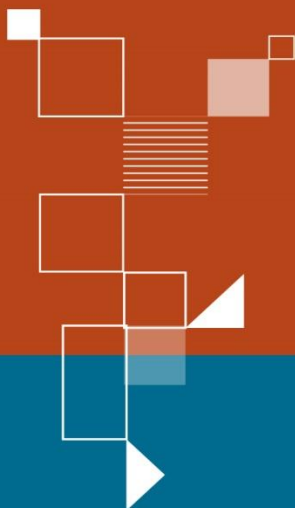


République de Guinée

Sommaire

Table des matières

EAU URBAINE	Erreur ! Signet non défini.
INTRODUCTION	3
Etat des lieux en milieu urbain	4
Accès à l'eau potable et distribution	6
Directions Régionales de la SEG.....	8
Projections du nombre de BP et BF à créer et des taux de desserte.....	10
Opportunités et défis en milieu urbain.....	11
Sélection des projets en milieu urbain	13
Besoins en financement en milieu urbain.....	15
ACTUALISATION DE L'ETUDE DES PLANS DIRECTEURS ET DU PLAN D'INVESTISSEMENT DE L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE CONAKRY ET DES 33 VILLES DE L'INTERIEUR, VU L'HORIZON 2030.....	16
Contexte du secteur.....	16
Enjeux et perspectives	16
RENFORCEMENT DE LA CAPACITE DE PRODUCTION D'EAU DE LA VILLE DE CONAKRY A PARTIR DU LAC DE SONFONIA	20
ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE LA PARTIE EST DE LA VILLE DE CONAKRY A PARTIR DES CAPTAGES DE KAKOULIMA	21
RENFORCEMENT DE LA CAPACITE DE PRODUCTION D'EAU POTABLE DE LA VILLE DE BOFFA	24
REHABILITATION ET RENFORCEMENT DES SYSTEMES D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DES SEPT (7) CAPITALES REGIONALES DE LA GUINEE.....	27
REHABILITATION ET RENFORCEMENT DES SYSTEMES D'ADDUCTION D'EAU POTABLE DES DIX SEPT (17) VILLES SECONDAIRES EQUIPEES	30
ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE TROIS (3) VILLES DE L'INTERIEUR : BEYLA, FRIA et KOUBIA (NON ENCORE EQUIPEES)	33



INTRODUCTION

Le secteur de l'eau concerné par cette fiche porte à la fois sur la production, la distribution et la consommation d'eau potable en milieu urbain.

Le cadre institutionnel du secteur de l'eau s'articule autour des organismes suivants :

- ▶ Le Ministère de l'Energie et de l'Hydraulique (MEH) : il a pour mission la conception, l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de la politique du Gouvernement en matière d'hydraulique ;
- ▶ La Direction Nationale de l'Hydraulique (DNH) : c'est l'organe opérationnel du Ministère. Elle est chargée de la coordination des actions des différents acteurs pour mettre en œuvre une politique nationale de l'eau et de l'administration des droits et ressources en eau ;
- ▶ La Commission Nationale de l'Eau : elle est chargée d'adopter le projet de politique nationale de l'eau, dont les attributions sont en cours d'élaboration par le MEH ;
- ▶ Le Fonds de l'hydraulique, sous la responsabilité conjointe des ministres chargés de l'Hydraulique et des Finances : les ressources du fonds sont destinées à favoriser le développement des ressources en eau et la mise en œuvre de la politique de l'eau ;
- ▶ L'Agence de régulation des services publics d'eau et d'électricité (ARSPEE) : elle joue le rôle de régulateur du secteur ; un projet de loi sur la régulation du secteur est en préparation et les statuts de cette agence sont en cours d'élaboration ;
- ▶ Les collectivités territoriales : elles ont pour mission la gestion de l'eau et des points d'eau et la distribution de l'eau potable ;
- ▶ La Société des Eaux de Guinée (SEG) : elle gère et développe le patrimoine de l'hydraulique urbaine, l'exploite et l'entretient en vue d'assurer la fourniture d'eau potable ;
- ▶ Le Service National des Points d'Eau (SNAPE) : il a pour mission de promouvoir et développer l'hydraulique villageoise, en vue d'améliorer la desserte en eau potable et en équipements d'assainissement en milieu rural.

Le cadre légal du secteur de l'eau est constitué essentiellement de quatre codes :

- Le Code de l'eau (loi 94/005/CTRN du 15 février 1994) définit le régime juridique de l'eau. Il a été complété en 2005 par deux lois sur les redevances de prélèvement et les pénalités applicables aux infractions. Toutefois ce code doit être révisé pour l'adapter au contexte politique et institutionnel en vigueur.
- Le Code de l'environnement (ordonnance 045/PRG/SGG/87 du 28 mai 1987) établit les principes et les règles destinés à gérer et protéger les ressources en eau. Il définit les règles applicables aux installations classées et aux études d'impact environnementales ;
- Le Code de la santé d'avril 1992 définit les règles de surveillance et de contrôle de la qualité des eaux par le Ministère chargé de la Santé publique et par l'Institut National de Santé Publique ;
- Le Code foncier et domanial (ordonnance 92/019 du 30 mars 1992) définit les régimes fonciers et les règles d'expropriation pour cause d'utilité publique.

Cet ensemble est complété par des règlements sur les investissements publics et le contrôle des entreprises publiques et des documents de politique et stratégie sectorielles.

- L'organisation et le contrôle des entreprises publiques et la réforme des entreprises publiques ;
- Le Code des marchés publics ;
- La lettre de politique sectorielle de l'eau et de l'assainissement du 16 août 1994, mais n'étant plus d'actualité ;
- Le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté 3 (DSRP 2013 – 2015) ;
- La Feuille de route des activités de transition vers la GIRE 2011 – 2015.

En milieu urbain, l'accès à l'eau potable est géré par la SEG qui dessert actuellement 25 villes. Le taux de desserte en eau potable est de l'ordre de 64%, dont 51% par branchements particulier et voisin, et 13% par bornes fontaines. Le taux d'accès à l'eau par forage ou puits protégés est évalué à 24%, ce qui porte à 78% le taux d'accès à une eau conforme au critère d'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). Au plan national, le robinet est la principale source d'approvisionnement en eau des ménages de Conakry (plus de 85%) et dans les villes secondaires (environ 42 %).

Malgré les énormes ressources en eau et les progrès entrepris pour le maintien du service public de distribution de l'eau potable aussi bien en milieu urbain que rural, les populations continuent d'éprouver des difficultés d'accès à une source d'eau potable.

Pour relever les défis auxquels le secteur est confronté, les objectifs stratégiques du Gouvernement sont les suivants : (i) doter le pays d'une politique nationale de l'eau ; (ii) créer un environnement politique, institutionnel et légal favorable au développement du secteur et entamer les réformes devant conduire à une meilleure organisation au niveau stratégique et opérationnel; (iii) utiliser des approches et technologies novatrices et durables pour la gestion et le suivi du secteur ; (iv) élaborer et mettre en place un programme de renforcement des capacités des principales structures impliquées dans la gestion du secteur ; et (v) mettre en place un mécanisme efficace de financement du secteur (à travers entre autres le développement du Partenariat Public Privé et la promotion de la coopération sud-sud).

Etat des lieux en milieu urbain

Pour l'essentiel les moyens de production d'eau, les adductions et les infrastructures primaires de distribution de Conakry ont été développées à l'occasion des 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} Projets Eau (années 1960, 1990 et 2000). Le développement des systèmes d'Alimentation en eau potable (AEP) dans les centres de l'intérieur est plus récent : 3 centres ont été équipés durant les années 1970, 6 centres durant les années 1980 et 15 centres durant celles de 1990.

85% de l'eau distribuée à Conakry provient de l'usine de traitement de Yessoulou, qui est alimentée en eau brute par

Chutes située à environ 80 km de la ville. Le reste de l'eau distribuée à Conakry provient d'autres ressources superficielles (lac Sonfonia, captages de Kakoulima) et de 7 sites de forages situés dans l'agglomération urbaine. Les 24 centres de l'intérieur sont alimentés par des eaux de surface à hauteur de 66% et par des eaux souterraines pour 34%.

Les deux atouts majeurs de la SEG sont le caractère gravitaire de l'approvisionnement en eau à partir de Yessoulou et la bonne qualité de l'eau brute exploitée par cette usine de traitement, à un faible coût de revient. Il convient cependant d'être prudent sur la qualité de l'eau brute, car une exploitation minière en développement dans le bassin versant la menace. En

la retenue des Grandes

effet, le déboisement pour l'ouverture de nouvelles carrières de bauxite provoque une augmentation de la turbidité de l'eau de la retenue en saison des pluies.

Sur la période 2000-2011, la production a plus que doublé, passant de 27,8 à 58,8 M m³. Avec un rendement estimé de 65% pour Conakry et 60% dans les autres centres, et une amélioration à 80% d'ici 2020, les ressources en eau à mobiliser (hors pointe) représentent :

► 88,7 M m³ en 2020, dont 66,03 M m³ à Conakry, soit 178.175 m³/j,

► 151,53 M m³ en 2030, dont 109,13 M m³ à Conakry, soit 299.000 m³/j.



Quant à la consommation, elle est passée de 13 à 42,1 M m³ Sur la période 2000-2011. Selon les projections faites, la consommation totale des abonnés du périmètre de la SEG devrait rester constante d'ici à 2015, puis connaître une évolution importante d'ici à 2030, passant de 42,1 M m³ en 2011 à 48,2 M m³ en 2020 et 102,6 M m³ en 2030, soit une multiplication par 2,4 sur la période.

Ces projections sont faites sur la base des tendances observées sur la période 2011-2012 et en intégrant ensuite les estimations attendues des nouveaux centres selon la date de réalisation des investissements prévus. Ces chiffres montrent que la production est en mesure de combler les consommations des abonnés. Toutefois le fait qu'une partie importante des abonnés soit facturée au forfait ne permet pas d'avoir une connaissance précise des volumes effectivement consommés. Les fuites techniques, erreurs de comptage, erreurs de relevé d'index, erreurs d'estimation, etc. constituent autant de facteurs susceptibles de biaiser l'estimation de la consommation.

Sur le plan des tarifs de l'eau, ceux-ci sont fixés par arrêté conjoint du ministre chargé de l'hydraulique et du ministre des Finances. Les frais de branchement au réseau sont facturés sur devis, dont le montant varie en fonction de la nature des travaux, en particulier de la longueur du branchement, et du diamètre du compteur. La grille comprend cinq (5) catégories d'abonnés : les abonnés particuliers, les administrations, les commerces, les bornes fontaines, les industries et organismes internationaux.

Le principal défi auquel est confronté la SEG est l'alimentation en énergie des installations de pompage et de traitement de la plupart des Centres de l'intérieur, car, en raison des délestages d'Electricité de Guinée (EDG), elle doit s'approvisionner en électricité avec ses groupes électrogènes, dont le coût d'exploitation est le double du prix de l'électricité d'EDG. C'est plus particulièrement pénalisant dans les centres de l'intérieur où le coût de l'énergie par m³ d'eau produit atteint en moyenne 2 047 GNF (0,29 USD), soit 75% du prix de vente moyen de l'eau dans ces centres (0,40 USD). Ainsi la SEG est dépendante d'EDG qui ne parvient à fournir de l'électricité que dans 6 centres de l'intérieur sur 24 et de façon très intermittente. Par ailleurs, elle est dépendante du Gouvernement qui fixe la tarification de l'eau et depuis plusieurs années le tarif ne permet pas d'approvisionner suffisamment en carburant les groupes électrogènes installés pour pallier la carence d'EDG. Cette situation conduit la SEG à réduire au minimum acceptable le temps de fonctionnement de ses installations (15 heures en moyenne par jour).

Il convient de noter qu'avec la réalisation du projet du barrage hydro-électrique de Kaleta, la dépendance des sites de pompage de Conakry, de Kindia, Mamaou, Pita et Labé, des groupes électrogènes, devrait considérablement diminuer.

Dans les centres de l'intérieur utilisant de l'énergie électrique, la consommation spécifique est de 0,93 kWh par m³ d'eau distribué. Ce résultat est le double de celui constaté dans les centres urbains, hors capitale, d'autres pays : 0,40 kWh au Cameroun, 0,45 kWh au Burkina Faso, 0,47 kWh au Togo, 0,58 kWh au Bénin.

Accès à l'eau potable et distribution

La SEG couvre au total, 25 centres urbains sur les 34 du pays. Ces centres urbains sont répartis en 6 Directions Régionales : Basse Guinée, Moyenne Guinée, Haute Guinée, Guinée Forestière et 2 à Conakry (Nord et Sud). La couverture de 9 centres supplémentaires, devant intégrer le périmètre de la SEG dans les années à venir, est en projet. Il s'agit de Fria, Telimele, Koubia, Gaoual, Lelouma, Tougue, Beyla, Lola et Yomou. Six (6) de ces centres bénéficient déjà d'un projet identifié : (i) les travaux sont presque terminés à Telimele, ils incluent la réalisation de 400 branchements particuliers et 20 bornes fontaines, (ii) les projets des centres de Lola, Yomou, Lelouma, Gaoual, Tougue portent sur la réalisation de 3 100 branchements particuliers et 155 bornes fontaines en 2016. Par contre les études pour Beyla, Fria et Koubia ne sont pas encore réalisées.

Plusieurs centres miniers de Basse Guinée, de tailles relativement importantes ne sont pas desservis, comme Kamsar (61 000 habitants en 1996) et Fria (44 000 habitants en 1996).

En fin 2011, le nombre de branchements à l'eau était d'environ 119 800 toutes catégories confondues, dont 93.600 à Conakry et 26.200 dans les autres centres. Une partie de la population est alimentée par des branchements illégaux



et des piquages sur les conduites d'adduction et de distribution. La revente d'eau par voisinage est aussi une pratique courante.

D'après une étude réalisée sur le secteur de l'eau potable en milieu urbain, le taux de desserte total serait de 64% sur l'ensemble du périmètre de la SEG. Le taux de desserte par branchements particuliers (BP) et voisins s'élèverait à 51% et le taux de desserte par bornes fontaines (BF) à 13%. Ainsi, environ 1,9 M habitants en 2011 auraient accès à l'eau de la SEG. Le tableau qui suit présente les taux de desserte par branchements particuliers (BP), par branchement d'une parcelle voisine et par bornes fontaines (BF), ainsi que la population totale desservie par la SEG.

Population desservie et Estimation du taux de desserte par Direction Régionale en 2011					
Direction régionale (DR)	Total population desservie SEG	% desserte directe (BP)	% desserte voisin	% desserte BF	% desserte totale
DR Conakry	1 632 868	35%	30%	7%	73%
DR Basse Guinée	118 314	10%	12%	17%	39%
DR Moyenne Guinée	116 721	16%	19%	20%	55%
DR Haute Guinée	130 444	12%	14%	20%	46%
DR Guinée Forestière	164 535	5%	6%	21%	32%
Total périmètre SEG	2 162 882	19%	23%	12%	64%

Sources : Données DSI, RGPH 1996, enquête QUIBB 2002 et projections ARTELIA

La Basse Guinée et la Guinée Forestière affichent les plus faibles taux d'accès direct à l'eau potable, respectivement de 10% et 5%. Corollairement, la desserte par branchement d'une parcelle voisine est faible. Ces directions régionales sont principalement alimentées en eau potable par bornes fontaines.

Le Joint Monitoring Program OMS-UNICEF, chargé de suivre les progrès réalisés pour l'atteinte des OMD relatifs à l'eau potable et à l'assainissement (OMD 7), estime que 24% des ménages sont alimentés par des forages privés ou des puits protégés, ce qui donnerait un taux d'accès à l'eau potable de 78%.

Les objectifs des OMD à l'horizon 2015 dans le domaine de la desserte en eau fixent un taux de desserte global 75%. Ce taux ne pourra pas être atteint à cet horizon par le seul accès de la population à l'eau du service public, les éléments actuellement disponibles faisant état d'un taux d'accès de 64% en 2011.

Les projets en cours et les tendances prolongées jusqu'en 2015 vont permettre d'atteindre un taux de desserte de 69% en 2015, en légère amélioration par rapport à la situation de 2011. Ceci suppose la réalisation de 15 700 BP et 120 BF d'ici 2015 soit l'accroissement de presque 4 000 BP et 30 BF par an (la SEG a réalisé environ 6 000 BP par an entre 2009 et 2011). Ensuite, le taux global de desserte atteindrait 80% en 2020, 89% en 2025 et 93% en 2030.

Ces projections sont faites d'abord sur la base de projets identifiés incluant la réalisation de BP et BF ; ensuite sur le travail continu de la SEG dans le but de répondre aux demandes de branchements des populations ; et enfin sur l'objectif de la SEG de réduire de moitié le nombre de personnes n'ayant pas accès au service d'eau potable en 2015.

Projections du nombre de BP et BF à créer et des taux de desserte

	2011 (réel)	2015 (Proj.)	2020 (Proj.)	2025 (Proj.)	2030 (Proj.)
Nombre de BP à créer	67 477	83 177	156 901	246 663	365 441
Nombre de BF à créer	1 408	1 529	2 289	2 936	3 566
Taux de desserte global	64%	69%	80%	89%	93%

Sources : Données DSI, RGPH 1996, enquête QUIBB 2002 et projections ARTELIA

Le nombre de BP à créer entre 2011 et 2030 s'élève à environ 298 000 (dont 191 000 seulement pour Conakry), et le nombre de BF à créer s'élève à 2 150, ce qui correspond à une multiplication par 5,4 du parc actuel. Le nombre de BF à créer s'élève à 2.150. Ceci correspond à un effort important de réalisation de 15.700 BP et 114 BF par an sur la période.

Sur la seule période 2015-2020, le nombre de BP à créer représente 73 700, soit environ 15 000 BP par an, et le nombre de BF à créer sera de 760 unités, soit 150 BF par an. Le parc s'élèvera alors à 156 900 BP et 2 289 BF en 2020.

En matière de distribution, la principale défaillance de la SEG est son incapacité à assurer un service continu. A Conakry, la fourniture d'eau aux réservoirs les plus en hauteur est assurée un jour sur deux, ce qui conduit à des délestages de distribution de quelques heures tous les deux jours à une dizaine d'heures tous les jours selon les quartiers. Le service ne pourra être continu avant l'augmentation significative de la capacité de production d'eau

Aussi bien à Conakry que dans les centres de l'intérieur, l'état des branchements donne lieu à un nombre élevé de réparations de fuites : 140 réparations par millier de branchements à Conakry, 190 réparations par millier de branchements dans les centres de l'intérieur en 2011. La norme dans un système d'AEP se situe entre 20 et 40 réparations par millier de branchements. Les raisons sont multiples : longs branchements qui alimentent d'autres branchements en route, enfouissement insuffisant à cause de la nature du sol (latéritique), réparations non pérennes à cause du manque de stock de matériel, nombreuses fraudes, utilisation de matériel de mauvaise qualité, etc.

Le rendement réel des réseaux de Conakry n'est pas connu. Il est vraisemblablement inférieur au rendement apparent de 73% en 2011, car la proportion importante des branchements facturés au forfait à un niveau supérieur à leur consommation réelle majore cette performance. Les chiffres disponibles concernant le rendement des réseaux des centres de l'intérieur ne sont plus vraisemblables pour la même raison (63%).

En matière de suivi de la qualité de l'eau distribuée à Conakry, la SEG est dotée d'un laboratoire qui semble assez bien équipé ainsi que de procédures rodées sur le nombre et le type d'analyses. Dans les centres de l'intérieur, le suivi de la qualité de l'eau distribuée se met en place. La qualité de l'eau distribuée à Conakry semble bonne au vu des résultats d'analyses.

• Gestion technique

La SEG possède des procédures d'exploitation des réseaux qui sont connues par le personnel d'encadrement des directions concernées. Certaines sont appliquées, d'autres ne le sont pas par manque de moyens et peut être de sensibilisation (par exemple, la maintenance préventive) ou en raison d'un contexte ne permettant pas leur mise en œuvre, par exemple l'auscultation des conduites et des branchements par écoute ou par corrélation acoustique.

A Conakry, la faiblesse des stocks de matériel est une cause de la carence de la maintenance. Dans les centres de l'intérieur, s'ajoute le manque de qualification des exploitants et de moyens matériels du fait de la centralisation des stocks à Conakry. Les compteurs de production ne sont pas relevés systématiquement et les consommations d'électricité ne sont pas suivies. Tout ceci entraîne des difficultés dans la gestion technique des branchements réalisés.

Opportunités et défis en milieu urbain

• Etat actuel de la desserte en eau potable

L'état des lieux du secteur de l'eau potable en milieu urbain montre que des progrès restent à réaliser pour une desserte universelle en Guinée. Actuellement 25 villes sont desservies par la SEG sur un total de 34.

•

• Opportunités

- Faible consommation énergétique de la majeure partie du site de production de Conakry et de trois centres de l'intérieur (Kérouané, Dabola et Dalaba) : 85% de la production d'eau de Conakry est assurée par l'usine de Yessoulou qui requière peu d'énergie électrique car les adductions d'eau brute et d'eau traitée sont entièrement gravitaires ; le fonctionnement des trois centres de l'intérieur est également entièrement gravitaire et même le traitement est conçu de façon à ne pas nécessiter d'énergie électrique ;
- Capacité à effectuer des analyses et à garantir la qualité de l'eau distribuée : la SEG réalise des analyses bactériologiques et des analyses physico-chimiques, dans le cadre du programme sanitaire de suivi de la qualité de l'eau distribuée à Conakry. Les résultats d'analyses attestent d'une bonne qualité de l'eau distribuée. Ainsi l'augmentation de la capacité de production favorisera l'accès à une eau potable de qualité à la population ;
- Réalisation de projets pilotes d'Amélioration des Critères Technico-commerciaux (PACT) et de relevé de compteurs automatisés : le concept des projets PACT (réalisés à Kaloum, Matam et partiellement à Dixinn) a été développé au sein de la SEG et consiste à effectuer un zonage hydraulique afin de mesurer le volume mis en distribution dans la zone desservie et de réaliser une enquête exhaustive, porte à porte. Ceci permet d'identifier et d'éliminer toutes les anomalies et cas de fraudes ;
- Perspective d'amélioration de la fourniture

d'électricité à Conakry et dans les principaux centres

le développement de nouveaux méga-barrages hydroélectriques tels que Souapiti (515 MW) et Amaria (300 MW), actuellement à l'étape de recherche de financement devrait améliorer la fourniture d'électricité et donc réduire les coûts énergétiques ;

- Cadre juridique existant et soutien marqué de l'Etat : le secteur dispose depuis les années 1990 d'un cadre légal moderne et relativement complet. Le cadre légal est en cours de déploiement avec l'adoption des principaux décrets depuis 2011. L'engagement de l'Etat se matérialise ainsi par des mesures fiscales favorables, une capitalisation et une subvention des investissements.

• Défis

- Renforcement du potentiel d'impact des investissements dans le secteur : les financements alloués au secteur de l'eau urbaine demeurent insuffisants pour assurer un meilleur service. Une augmentation supplémentaire des investissements permettrait à la Guinée d'atteindre une plus large couverture en eau potable dans les villes de l'intérieur. L'expérience de la SEG dans la conduite de projets d'hydraulique et sa capacité à travailler avec les bailleurs peuvent garantir l'efficacité de ces investissements ;
- Continuité de l'alimentation en eau et amélioration de la production : la SEG

pratique des délestages à cause de la difficulté de l'alimentation en énergie des sites de production d'eau qui repose principalement sur des groupes électrogènes dont le coût opérationnel est élevé. Par ailleurs de nombreux branchements sont inactifs du fait de la production insuffisante. Cette situation entraîne une durée et une fréquence du service variant selon les quartiers de quelques heures tous les 2 jours à une dizaine d'heures tous les jours. La continuité du service ne pourra pas être rétablie avant une augmentation significative de la capacité de production d'eau et une amélioration de la fourniture d'électricité par la société nationale d'électricité EDG ;

- Réhabilitation du réseau de distribution et mise aux normes des branchements : les nombres de réparations de fuites effectuées sur les réseaux et sur les branchements sont très supérieurs aux normes d'un système dans un état satisfaisant. Cette situation des branchements engendre des pertes d'eau, des coûts des réparations élevés, une charge de travail pour les équipes techniques de la SEG et des risques de contamination de l'eau dans les réseaux. La remise à niveau nécessite alors la mise en œuvre de nouveaux projets PACT, un suivi post-PACT dans les agences de Kaloum et Matam et l'amélioration des approvisionnements et des stocks pour pouvoir effectuer des réparations pérennes ;
- Connaissance de la demande en eau : les estimations et projections sont basées sur le dernier recensement réalisé en Guinée datant de 1996, ce qui entraîne une mauvaise connaissance de la demande en eau. Toutefois le recensement de la population réalisé en 2014 permettra de combler cette lacune ;
- Optimisation du rendement des réseaux : Le rendement réel des réseaux de Conakry est très probablement inférieur au rendement apparent de 67% en 2011 (pour un ratio de facturation de 72%). La principale raison de cet écart pourrait être la facturation forfaitaire d'une proportion importante de la clientèle (22% en 2011). Ainsi l'amélioration du rendement passera beaucoup par les projets PACT et la normalisation des branchements ;
- Achèvement de la réforme du secteur : le cadre institutionnel du secteur de l'eau potable est inachevé. En effet les compétences en matière d'alimentation en eau n'ont pas été transférées aux collectivités territoriales (régions, communes) ; la réorganisation de la SEG était prévue pour une période transitoire, qui est reconduite d'année

en année; l'agence de régulation de l'eau et de l'électricité, dont la création n'est pas prévue dans le code de l'eau, ne dispose pas de statuts. Toutefois, conscient de cette situation, les principales interventions du Gouvernement porteront entre autres sur (i) la mise en place du service public de l'eau à travers un transfert de compétences liées à la maîtrise d'ouvrage aux communes, conformément au Code des collectivités ; et (ii) la révision du Code de l'eau pour l'adapter à l'évolution du contexte politique et institutionnel.

• Développement des ressources en eau abondantes et de bonne qualité

Le climat guinéen comprend deux saisons. La saison des pluies varie de 5 à 8 mois suivant les régions, avec une pluviométrie allant de 1 200 mm dans le Nord-est et le Nord-Ouest à 4 000 mm environ à Conakry. Ces pluies représentent annuellement près de 400 Mds m³ d'eau. Environ 350 Mds m³ des eaux enregistrées par an se partagent entre le ruissellement, l'évaporation et l'infiltration. Les ressources renouvelables sont estimées à 226 Mds m³.

Par ailleurs, le réseau hydrographique de la Guinée comprend 1 165 cours d'eau inventoriés, regroupés en 23 bassins fluviaux, dont 9 nationaux et 14 internationaux. Les ressources en eaux souterraines sont estimées à 72 Mds m³, dont 38 Mds m³ renouvelables en moyenne par année. Avec des ressources renouvelables évaluées à 23 000 m³ par habitant et par an, la Guinée est classée parmi les pays les plus pourvus en eau. Ce riche patrimoine fait de la Guinée le château d'eau d'Afrique de l'Ouest. Toutefois ces ressources hydrauliques sont à peine exploitées.

• Opportunités

- Développement de nombreux secteurs de l'économie grâce à une meilleure exploitation des ressources en eau : le développement du secteur privé est freiné entre autres par l'insuffisance et le cherté des facteurs de production tels que l'eau. Toutefois l'amélioration de la desserte en eau avec le développement des ressources disponibles est susceptible de changer la donne. Dans le secteur agricole par exemple, la maîtrise et la gestion des ressources en eau pourra favoriser notamment le développement de petits aménagements villageois (de 6 à 10 ha) permettant une production intensive de légumes pendant la saison sèche après une récolte de riz de la saison des pluies.

• Défis

- Maîtrise de l'urbanisation : l'accélération de l'urbanisation mal contrôlée a des conséquences sur la desserte en eau potable. Ces problèmes se posent notamment en termes de pollution de l'eau, de nuisance diverses et de difficultés de mise en œuvre de projet de développement. Pour mieux contrôler l'urbanisation, le Gouvernement entend donner un contenu économique à la décentralisation et à la participation, de territorialiser le développement en construisant un espace économique national plus équilibré et équitable. Ceci facilitera alors la réalisation de projets d'hydraulique urbaine ;
- Atténuation du réchauffement climatique : les ressources en eau sont fortement tributaire des changements climatiques. Des programmes d'adaptation sont envisagés et nécessitent des financements afin d'atténuer le risque et la menace que représentent les conditions climatiques ;
- Maintien de la qualité des ressources en eau : la pollution des ressources en eau est en partie due à l'exploitation des mines. En effet, le déboisement pour l'ouverture de nouvelles carrières de bauxite en amont des sites de production, provoque une augmentation de la turbidité de l'eau de la retenue en saison des pluies. Toutefois des discussions entre les différentes parties concernées sont en cours pour trouver une solution pérenne à cette situation.

Sélection des projets en milieu urbain

La SEG a établi en 2008 un plan d'investissement annuel. Celui-ci intègre, d'une part, des réhabilitations d'installations et, d'autre part, des renforcements et extensions pour améliorer le service et augmenter la couverture. Ce plan, dont l'objectif principal est d'améliorer la desserte en eau potable à Conakry et dans les centres de l'intérieur, est réparti entre :

- Conakry sur la période 2008-2015 étendue à 2026
- les centres de l'intérieur sur la période 2008-2015



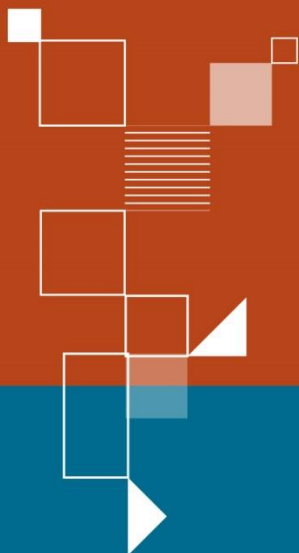
Certaines composantes de ce plan ont été initiées et mises en œuvre à partir de 2011 pour le développement du secteur urbain de l'eau potable en Guinée. Elles ont pu bénéficier de financements de la part de bailleurs de fonds. Le tableau ci-dessous montre ces composantes :

Nom du projet	Localité	Coût	Type d'investissement	Sources de financement
Général				
Etude Diagnostic du secteur	Conakry + villes de l'intérieur	70 000 EUR	Public	AFD
Amélioration de la desserte en eau de Conakry				
Renforcement de la production de Conakry (12 forages à Kakoulima)	Conakry	49 000 000 GNF	Public	BND
Actions d'urgence d'amélioration de la desserte en eau potable de Conakry	Conakry	29 600 000 000 GNF	Public	BND
Renforcement AEP Conakry	Conakry	15 700 000 USD	Public	BID BND
Sécurisation transport eau traitée sur Conakry	Conakry	28 000 000 000 GNF	Public	BND
Réduction des pertes de revenu (PACT/Matoto)	Conakry	1 200 000 EUR	Public	AFD
Raccordement station lac Sonfonia au réseau EDG	Conakry	4 500 000 000 GNF	Public	BND
- Remplacement de la conduite de transport d'eau traitée entre Enta et Sangoyah sur 3,5km ; - Amélioration de la desserte en eau potable à Conakry (constructions by-pass/Forages/BF, fourniture de camions citernes alimentaires, de pompes et groupes électrogènes, Services de Consultant)	Conakry	19 000 000	Subvention non remboursable	JICA
Amélioration de la desserte en eau dans les centres de l'intérieur				
Amélioration de la desserte en eau de la ville de Boké	Boké	4 000 000 USD	Public	BADEA BND
Adduction d'eau potable de la ville de Telimele	Telimele	3 300 000 USD	Public	BADEA BND
Fourniture de 16 groupes électrogènes pour les centres	Centres	4 800 000 000 GNF	Public	BND
Réhabilitation/Renforcement de 4 villes (Siguiri, Pita, Kissidougou et Dubréka)	Centres	2 000 000 000 GNF	Public	CICR SEG
AEP de 5 villes secondaires (Lola, Yomou, Tougue, Lelouma et Gaoual)	Centres	18 500 000 USD	Public	BADEA OFID BND
Amélioration de la desserte en eau potable de 9 centres	Boffa, Siguiri, Kouroussa, Dabola, Kankan, Kissidougou, Kakimbo et PK43	37 000 000 000 GNF	Public	BND

Toutefois des financements restent à mobiliser pour l'aboutissement du plan d'investissement.

Besoins en financement en milieu urbain

Nom du projet	Localité	Coût estimé	Type d'investissement	Bailleurs engagés
Général				
Elaboration étude des Schémas Directeurs de l'AEP de Conakry et des 33 centres de l'intérieur	Conakry + centres de l'intérieur	5 000 000 EUR	Public	
Amélioration de la desserte en eau de Conakry				
Agrandissement de la capacité de stockage du lac Sonfonia et construction d'une 2 ^{ème} station de traitement d'eau	Conakry	30 391 200 USD	Public	
Réhabilitation des installations de captages d'eau de Kakoulima datant de 1903	Conakry	20 000 000 USD	Public	Banque Mondiale
4 ^{ème} Projet Eau de Conakry (1 ^{ère} et 2 ^{ème} phases) – Etude disponible	Conakry	750 000 000 USD	Public	
Réhabilitation des installations et ouvrages existants à Conakry	Conakry	87 344 000 USD	Public	
Amélioration de la desserte en eau dans les centres de l'intérieur				
Réhabilitation et renforcement des systèmes AEP existants des 7 Capitales Régionales	Kindia, Mamou, Labé, Boké, Faranah, Kankan et N'Zérékoré	160 000 000 USD	Public	
Réhabilitation et renforcement des systèmes AEP existants dans 17 villes secondaires de l'intérieur équipées	Divers	56 000 000 USD	Public	
Projet AEP de 3 villes secondaires restantes	Beyla, Fria et Koubia	17 500 000 USD	Public	



ACTUALISATION DE L'ETUDE DES PLANS DIRECTEURS ET DU PLAN D'INVESTISSEMENT DE L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE CONAKRY ET DES 33 VILLES DE L'INTERIEUR, VU L'HORIZON 2030

Contexte du secteur

Le premier Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable (AEP) de la ville de Conakry élaboré en 1996 sur financement de la Banque mondiale était assorti d'un plan d'investissement. Il couvrait la période 1996-2010 et a permis d'identifier et de réaliser les différentes composantes du 3^{ème} Projet Eau de Conakry.

Aucune ville de l'intérieur ne dispose d'une étude de plan directeur. Le premier schéma de Conakry, étant dépassé à ce jour, il convient de l'actualiser.

Le présent projet cadre parfaitement avec le processus en cours. En effet, sur financement de l'AFD, une étude portant sur le Diagnostic et l'établissement de scénarios d'investissement est engagée dans le Secteur urbain de l'Eau Potable en Guinée. Au terme de cette étude, un Schéma institutionnel (mode de gestion) et un plan d'Investissement seront définis ; l'organisation d'une table ronde des bailleurs de fonds pilotée conjointement par l'AFD et éventuellement par la Banque mondiale est en cours de préparation.

Enjeux et perspectives

Le secteur de l'Hydraulique Urbaine à travers la Société des Eaux de Guinée (SEG) a pour objectifs de :

- contribuer au développement économique et social du pays par l'amélioration de la desserte en eau potable des populations de la capitale Conakry et des villes de l'intérieur ;

- favoriser l'accès à l'eau potable au moindre coût et de diminuer les maladies d'origine hydrique ;
- porter le taux de couverture nationale de 72% en 2010 à 95% en 2020 et à 98% en 2030 dans la capitale et les villes de l'intérieur ;
- porter la consommation journalière de Conakry de 49 litres/habitant/jour en 2010 à 70 litres/habitant/jour à partir de 2020 ;
- porter la consommation journalière des centres de 35 litres/habitant/jour en 2010 à 50 litres/habitant/jour à partir de 2020 ;
- réduire la pauvreté.

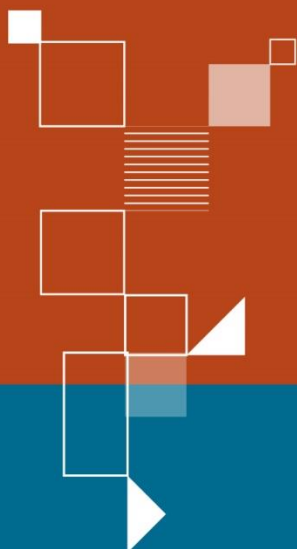
Ce projet s'inscrit dans la logique de doter la SEG de plans directeurs et d'investissement, lui permettant de mener à bien sa mission et de réaliser convenablement les objectifs qui lui sont dévolus.

SYNTHESE

ACTUALISATION DE L'ETUDE DES PLANS DIRECTEURS ET DU PLAN D'INVESTISSEMENT DE L'AEP DE CONAKRY ET DES 33 VILLES DE L'INTERIEUR, VU L'HORIZON 2030

Justification / Demande	La situation actuelle de la desserte en eau laisse apparaître : • Capacité globale de production d'eau potable de Conakry : 167 000 m³/jour • Besoin de production de Conakry en 2014 : 308 000 m³/jour • Déficit de production en fin 2014 : 141 000 m³/jour	
Cadre légal et institutionnel	Cadre réglementaire : • Acte uniforme sur les droits des sociétés commerciales et des groupements d'intérêts économiques • Code des investissements et des activités économiques,	Cadre institutionnel : • Ministère de l'Energie et de l'Hydraulique (MEH) • Direction Nationale de l'Hydraulique (DNH) • Société des Eaux de Guinée (SEG)
Synergies	• Le projet soumis à la FAE est en harmonie avec l'étude institutionnelle en cours (affirmatif) • Le Programme de développement urbain (PDU) de Conakry intègre le Projet d'amélioration de la desserte en eau potable de la ville de Conakry.	
Impacts	Impact technique : • Contribution à la disponibilité de rapports d'études de diagnostic, d'évaluation des besoins en eau des différentes zones de la ville, ainsi que des investissements requis pour répondre à ces besoins à l'horizon 2030 • Contribution à la disponibilité d'un rapport sommaire sur ce projet • Détermination avec plus de précision des composantes du 4^{ème} Projet Eau de Conakry	
MONTAGE DU PROJET		

Exécution du projet	- Le projet concerne Conakry, capitale de la République de Guinée, dont la population est estimée à 3 800 000 habitants en fin 2012 et les chefs lieux des 33 villes de l'intérieur dont les 7 Capitales Régionales. Le projet consiste en : - La collecte des données de base et la production du rapport de diagnostic des installations existantes ; - L'évaluation des besoins en eau de chaque ville à l'horizon 2030 ; - L'étude sommaire des possibilités d'alimentation en eau potable de chaque ville à l'horizon du projet ; - Le choix du meilleur scénario et l'estimation des coûts de ses composantes par ville.		
Montage financier	Le coût estimatif de ce Projet est de : 5 000 000 USD		
Sources de financement	- Financement obtenu : néant - Financement à rechercher : 5 000 000 USD		
Risques et mitigations	Il serait souhaitable qu'il y ait une concertation entre l'AFD et la FAE, pour la bonne mise en œuvre du projet.		
Contacts	Nom : Mamadou Diouldé DIALLO Position : Directeur Général Email : diouldé_diallo@yahoo.fr Téléphone : +224 657 33 00 01	Nom : Laye Mamady CHERIF Position : Directeur Général Adjoint chargé des Infrastructures et du Développement Email : chelam53@yahoo.fr Téléphone : +224 657 22 00 78	Nom : Tanoundy KEITA Position : Conseiller Technique Email : Ktanoundy@yahoo.fr Téléphone : +224 657 33 00 99



RENFORCEMENT DE LA CAPACITE DE PRODUCTION D'EAU DE LA VILLE DE CONAKRY A PARTIR DU LAC DE SONFONIA

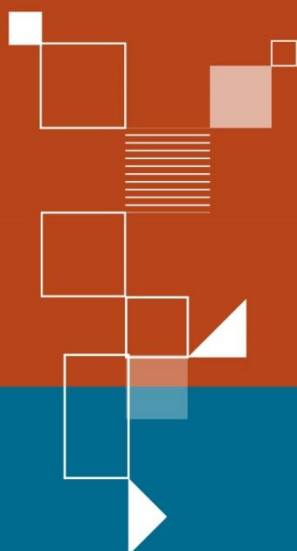
RENFORCEMENT DE LA CAPACITE DE PRODUCTION D'EAU DE LA VILLE DE CONAKRY A PARTIR DU LAC DE SONFONIA

Justification / Demande

- La ville de Conakry est alimentée en eau potable à 85% par l'eau de surface dont une station alimentée par le lac de Sonfonia, et 15% par les eaux souterraines.
- Le lac de Sonfonia produit actuellement 10 000 m³/jour en 20 heures de pompage en saison pluvieuse.
- Pour garantir cette production en toutes saisons, il y a nécessité de procéder au dragage de la retenue d'eau à l'aménagement des berges et la délimitation du périmètre de protection sanitaire.
- A l'achèvement des travaux, il y aura la possibilité d'accroître la capacité de production de 10 000 à 20 000 m³/jour ce qui permettra d'améliorer la desserte en eau de la partie Nord-est de Conakry.

Cadre légal et institutionnel	Cadre réglementaire : • Acte uniforme sur les droits des sociétés commerciales et des groupements d'intérêts économiques • Code des investissements et des activités économiques, • Décret D/2001/096/PRG/SGG portant création de la Société des Eaux de Guinée • Statuts de la SEG	Cadre institutionnel : • Ministère de l'Energie et de l'Hydraulique (MEH) • Direction Nationale de l'Hydraulique (DNH) • Société des Eaux de Guinée (SEG)
	Synergies • Le Programme de développement urbain (PDU) de la ville de Conakry intègre le présent projet.	
Impacts	Impact technique : Capacité de production renforcée de 20 000 m ³ par jour ; • Qualité du service améliorée ; • Desserte des populations améliorée ; • Contribution au développement économique et social du pays par la fourniture de l'eau potable en quantité suffisante dans les villes.	
	MONTAGE DU PROJET	
Exécution du projet	• Le projet concerne la Basse Guinée, précisément Conakry, la capitale de la République de Guinée. Le projet consiste en : • la réalisation d'une étude de faisabilité d'agrandissement de la capacité de stockage du lac de Sonfonia ; • la réalisation des travaux d'agrandissement de la retenue d'eau ; • l'aménagement des berges ; • la délimitation du périmètre sanitaire de cette retenue d'eau ; • la construction d'une 2^{ème} station de traitement d'une capacité de 20 000 m³ par jour y comprise une station de reprise d'eau traitée vers le réservoir de Simbayah ;	

Montage financier	Le coût estimatif de ce projet est de : 29 500 000 USD		
Sources de financement	- Financement obtenu : néant - Financement à rechercher : 29 500 000 USD		
Risques et mitigations	Une étude de faisabilité détaillée est nécessaire pour mieux appréhender les risques liés au projet.		
Contacts	Nom : Mamadou Diouldé DIALLO Position : Directeur Général Email : diouldé_diallo@yahoo.fr Téléphone : +224 657 33 00 01	Nom : Laye Mamady CHERIF Position : Directeur Général Adjoint chargé des Infrastructures et du Développement Email : chelam53@yahoo.fr Téléphone : +224 657 22 00 78	Nom : Tanoundy KEITA Position : Conseiller Technique Email : Ktanoundy@yahoo.fr Téléphone : +224 657 33 00 99



ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE LA PARTIE EST DE LA VILLE DE CONAKRY A PARTIR DES CAPTAGES DE KAKOULIMA

ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE LA PARTIE EST DE LA VILLE DE CONAKRY A PARTIR DES CAPTAGES DE KAKOULIMA

Justification / Demande

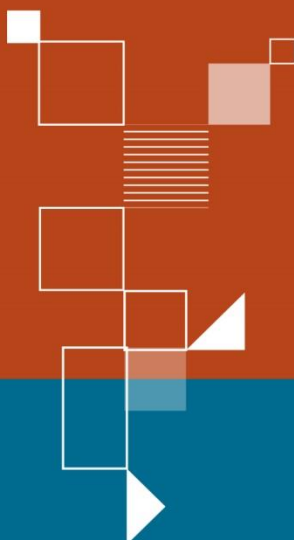
- La ville de Conakry est alimentée en eau potable à 85% par l'eau de surface dont les captages de Kakoulima réalisés en 1903 et 15% par les eaux souterraines, pour une production globale de 164 000 m³/jour.
- Les captages de Kakoulima apportent actuellement 3 000 m³/jour en saison sèche et 5 700 m³/jour en saison pluvieuse.
- L'objectif du projet est de restituer la capacité nominale des installations qui était de 15 000 m³/jour en période d'étiage et 20 000 m³/jour en saison des pluies.

Par ailleurs, la situation actuelle de la desserte en eau laisse apparaître :

- Capacité globale de production d'eau potable de Conakry : 167 000 m³/jour

Cadre légal et institutionnel	Cadre réglementaire : • Acte uniforme sur les droits des sociétés commerciales et des groupements d'intérêts économiques • Code des investissements et des activités économiques, • Décret D/2001/096/PRG/SGG portant création de la Société des Eaux de Guinée (SEG)	Cadre institutionnel : • Ministère de l'Energie et de l'Hydraulique (MEH) • Direction Nationale de l'Hydraulique (DNH) • Société des Eaux de Guinée (SEG)
	Synergies • L'exécution de ce projet prendra en compte l'existence d'autres projets en cours et sera intégré dans le développement à court et moyen termes du secteur.	
Impacts	Impact socio-économique : • Production additionnelle estimée à 15 000 m³/jour pour atteindre une capacité de production de 20 000 m³/jour ; • Diminution d'autant du déficit de production persistant de la ville de Conakry (déficit estimé en 2013 à environ 120 000 m³/jour) ; • Nette amélioration de la desserte en eau potable des populations situées entre Maneah et Dabompa ; • Réduction du taux des maladies d'origine hydrique. • Contribution au développement économique et social du pays par la fourniture d'eau potable en quantité suffisante dans la ville de Conakry ; • Amélioration de l'accès à l'eau potable à moindre coût et du taux de couverture à Conakry avec l'objectif de le porter de 72% en 2010 à 86% en 2015 et à 100% après 2020 ;	
	MONTAGE DU PROJET	

Exécution du projet	- Le site du projet est situé à environ 60 km de Conakry dans la préfecture de Coyah. L'exécution technique du projet se fera à travers les étapes suivantes : - Etudes techniques, élaboration des plans d'exécution et supervision des travaux ; - Construction d'un seuil en béton armé pour la constitution d'une retenue d'eau à Kitema, faisant partie des 4 captages aménagés depuis 1903 ; - Aménagement d'une prise d'eau brute à Kitema ; - Fourniture et pose d'une conduite en acier DN 400 bridée pour la descente de la falaise de Kitema sur 400 ml ; - Fourniture et pose d'une conduite en Fonte Ductile DN 400 en PN16 sur 9 km y compris les 32 ouvrages de franchissement de rivières et ruisseaux ; - Réaménagement des ouvrages de prise des captages de Somakhouré, de Lamikhouré et de Takhouré ; - Fourniture et pose de conduites en Fonte Ductile DN200 en PN10 sur 13 km y compris les 25 ouvrages de franchissement de rivières et ruisseaux pour le transport d'eau brute des 3 autres captages ;		
	Le projet est estimé à 20 000 000 USD (à titre indicatif) couvrant les coûts des services d'ingénierie et l'exécution des travaux relatifs à ce projet.		
	- Financement obtenu : néant - Financement à rechercher : 20 000 000 USD		
	Une étude de faisabilité détaillée est nécessaire pour mieux appréhender les risques liés au projet.		
Contacts	Nom : Mamadou Diouldé DIALLO Position : Directeur Général Email : diouldé_diallo@yahoo.fr Téléphone : +224 657 33 00 01	Nom : Laye Mamady CHERIF Position : Directeur Général Adjoint chargé des Infrastructures et du Développement Email : chelam53@yahoo.fr Téléphone : +224 657 22 00 78	Nom : Tanoundy KEITA Position : Conseiller Technique Email : Ktanoundy@yahoo.fr Téléphone : +224 657 33 00 99

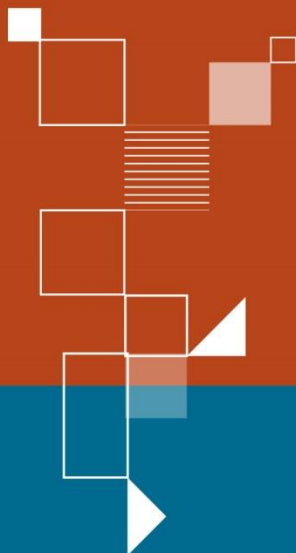


RENFORCEMENT DE LA CAPACITE DE PRODUCTION D'EAU POTABLE DE LA VILLE DE BOFFA

Justification / Demande	La situation actuelle de la desserte en eau laisse apparaitre : • Capacité globale de production d'eau de 250m³/jour • Population en 2014 : 35 000 habitants	
Cadre légal et institutionnel	Cadre réglementaire : • Acte uniforme sur les droits des sociétés commerciales et des groupements d'intérêts économiques • Code des investissements et des activités économiques,	Cadre institutionnel : • Ministère de l'Energie et de l'Hydraulique(MEH) • Direction Nationale de l'Hydraulique (DNH) • Société des Eaux de Guinée (SEG)

Synergies	Le Programme de développement urbain (PDU) des villes de l'intérieur intègre le Projet de renforcement de la capacité de production d'eau potable de la ville de Boffa.
Impacts	Impact technique : Augmentation de la production de 250 à 1350 m³/jour ; Impact socio-économique : - Amélioration de l'accès à l'eau potable à moindre coût et du taux de couverture national avec l'objectif de le porter de 56% en 2012 à 73 % en 2015 et à 98% en 2020 ; - Diminution des maladies d'origine hydrique - Contribution au développement économique et social du pays par l'amélioration de la desserte en eau potable des populations de la ville de Boffa ;
MONTAGE DU PROJET	
Exécution du projet	Le projet vise le renforcement de la capacité de production et de stockage d'eau potable de la ville de Boffa, Chef lieu de la Préfecture relevant du Gouvernorat de Boké, qui a une population de l'ordre de 35 000 habitants en fin 2012 et ses besoins en eau potable sont estimés à 689 m³/jour en 2010 et 1 350 m³/jour en 2015. Le projet consiste en : - la réalisation des études détaillées y compris la préparation du dossier d'appel d'offre relatif au renforcement de la capacité de production d'eau potable à partir d'une nouvelle source superficielle située à environ 17 km du centre ville (dans la zone de SAGNAN) ; - l'aménagement et l'équipement de cette source d'eau ; - la construction d'une station de traitement de 100m³/h de capacité ; - la construction d'une conduite de refoulement de l'eau produite vers les réservoirs situés en ville dont un existant de 150 m³ de capacité ; - la construction d'un réservoir de stockage de 450 m³ à côté de l'existant y compris son raccordement à la conduite de refoulement et au réseau primaire.
Montage financier	Le coût estimatif de ce projet est de : 9 007 350 USD
Sources de financement	Financement obtenu : néant Financement à rechercher : 9 007 350 USD

Risques et mitigations	Une étude de faisabilité détaillée est nécessaire pour mieux appréhender les risques liés au projet.		
	Contacts		
	Nom : <i>Mamadou Diouldé DIALLO</i> Position : <i>Directeur Général</i> Email : diouldé_diallo@yahoo.fr Téléphone : +224 657 33 00 01	Nom : <i>Laye Mamady CHERIF</i> Position : <i>Directeur Général Adjoint chargé des Infrastructures et du Développement</i> Email : chelam53@yahoo.fr Téléphone : +224 657 22 00 78	Nom : <i>Tanoundy KEITA</i> Position : <i>Conseiller Technique</i> Email : Ktanoundy@yahoo.fr Téléphone : +224 657 33 00 99



REHABILITATION ET RENFORCEMENT DES SYSTEMES D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DES SEPT (7) CAPITALES REGIONALES DE LA GUINEE

REHABILITATION ET RENFORCEMENT DES SYSTEMES D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DES SEPT (7) CAPITALES REGIONALES DE LA GUINEE

Justification / Demande

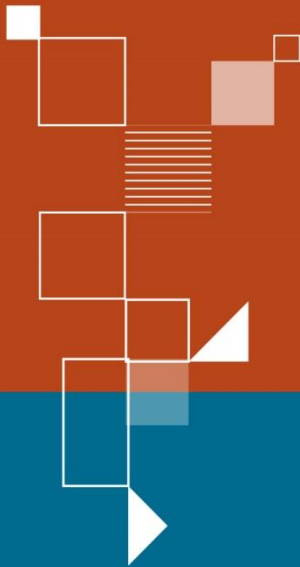
- Sur les 33 Chefs-lieux de préfectures de la Guinée, les sept (7) villes ciblées par ce projet disposent d'installations d'adduction et de distribution d'eau potable aux capacités insuffisantes et qui se trouvent dans un état très vétuste ;
- Pour ces sept villes, il y a lieu de réaliser les études techniques détaillées et exécuter les travaux de réhabilitation et de renforcement requis, afin de mettre en adéquation les capacités des installations aux demandes des populations de ces villes vu l'horizon 2030.

Par ailleurs, la situation actuelle de la desserte en eau laisse apparaître :

- Capacité globale de production pour ces villes : 26 725 m³ /jour
- Besoin de production en 2015 : 36 859 m³/jour

Cadre légal et institutionnel	Cadre réglementaire : • Acte uniforme sur les droits des sociétés commerciales et des groupements d'intérêts économiques • Code des investissements et des activités économiques, • Décret D/2001/096/PRG/SGG portant création de la Société des Eaux de Guinée • Statuts de la SEG	Cadre institutionnel : • Ministère de l'Energie et de l'Hydraulique(MEH) • Direction Nationale de l'Hydraulique (DNH) • Société des Eaux de Guinée (SEG)
Synergies	• L'exécution de ce projet prendra en compte l'existence d'autres projets en cours et sera intégré dans le développement à court et moyen termes du secteur.	
Impacts	Impact socio-économique :	
	• Production et rétablissement du service continu de distribution d'eau potable au niveau de ces sept (7) plus grandes villes de l'intérieur du pays ; • Garantie de systèmes fonctionnels et adaptés au niveau des 7 capitales régionales du pays à l'horizon 2030 ; • Nette amélioration du taux national de couverture en eau potable avec l'objectif de porter le taux de 72% en 2010 à 86 % en 2015 et à 100% à partir de 2020 ; • Diminution du taux de maladies d'origine hydrique ; • Contribution à l'augmentation de la consommation journalière par habitant dans les villes de	
MONTAGE DU PROJET		

Exécution du projet	Les villes concernées par ce projet sont : Kankan et Faranah en Haute Guinée, Labe et Mamou en Moyenne Guinée, Kindia et Boke en Basse Guinée et N'Zérékoré en Guinée Forestière.		
Montage financier	Le projet est estimé à un coût global de 160 000 000 USD, couvrant les coûts d'ingénierie (études techniques et supervision) et d'exécution des travaux relatifs aux infrastructures requises pour ces sept (7) villes.		
Sources de financement	- Financement obtenu : néant - Financement à rechercher : 160 000 000 USD - Le projet peut être valablement financé dans le cadre d'un accord bilatéral ou multilatéral dont les modalités d'acquisition seront définies dans le cadre d'une concertation et d'une négociation avec le Gouvernement guinéen.		
Risques et mitigations	Une étude de faisabilité détaillée est nécessaire pour mieux appréhender les risques liés au projet.		
Contacts	Nom : Mamadou Diouldé DIALLO Position : Directeur Général Email : diouldé_diallo@yahoo.fr Téléphone : +224 657 33 00 01	Nom : Laye Mamady CHERIF Position : Directeur Général Adjoint chargé des Infrastructures et du Développement Email : chelam53@yahoo.fr Téléphone : +224 657 22 00 78	Nom : Tanoundy KEITA Position : Conseiller Technique Email : Ktanoundy@yahoo.fr Téléphone : +224 657 33 00 99



REHABILITATION ET RENFORCEMENT DES SYSTEMES D'ADDUCTION D'EAU POTABLE DES DIX SEPT (17) VILLES SECONDAIRES EQUIPEES

REHABILITATION ET RENFORCEMENT DES SYSTEMES D'ADDUCTION D'EAU POTABLE DES DIX SEPT (17) VILLES SECONDAIRES EQUIPEES

Justification / Demande

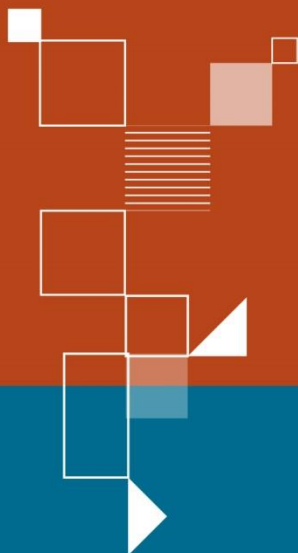
- Sur les 33 Chefs-lieux de préfectures de la Guinée, les dix-sept (17) villes ciblées par ce projet sont de première priorité ;
- Pour ces dix sept (17) villes, il est question de mobiliser un financement requis pour réaliser les études techniques et la réalisation des travaux requis dans chacune des villes.

Par ailleurs, la situation actuelle de la desserte en eau laisse apparaître :

- Déficit de production de plus de 40%
- Distribution par délestage, en raison de 3 fois par semaine

	Cadre réglementaire : • Acte uniforme sur les droits des sociétés commerciales et des groupements d'intérêts économiques • Code des investissements et des activités économiques, • Décret D/2001/096/PRG/SGG portant création de la Société des Eaux de Guinée • Statuts de la SEG	Cadre institutionnel : • Ministère de l'Energie et de l'Hydraulique (MEH) • Direction Nationale de l'Hydraulique (DNH) • Société des Eaux de Guinée (SEG)
Cadre légal et institutionnel		
Synergies	• L'exécution de ce projet prendra en compte l'existence d'autres projets en cours et sera intégré dans le développement à court et moyen termes du secteur.	
Impacts	Impact socio-économique : • Production et distribution continues d'eau potable en quantité suffisante et au moindre coût dans les 17 villes concernées ; • Amélioration du taux national de couverture en eau potable avec l'objectif de porter le taux de 72% en 2010 à 86% en 2015 et à 100% en 2020; • Diminution du taux de maladies d'origine hydrique ; • Contribution au développement économique et social du pays par la fourniture de l'eau potable en quantité suffisante dans les différentes villes concernées ;	
Exécution du projet	MONTAGE DU PROJET	
	• Les villes concernées sont : Macenta, Kissidougou, Guéckédou en Guinée Forestière, Coyah, Dubréka, Forécariah, Boffa en Basse Guinée, Mandiana, Kérouané, Dabola, Dinguiraye, Kouroussa, Siguiri en Haute Guinée et Pita, Dalaba, Mali, Koundara en Moyenne Guinée.	

Montage financier	Le projet est estimé à 56 000 000 USD (Services et travaux).		
Sources de financement	- Financement obtenu : néant - Financement à rechercher : 56 000 000 USD		
Risques et mitigations	Une étude de faisabilité détaillée est nécessaire pour mieux appréhender les risques liés au projet.		
Contacts	Nom : Mamadou Diouldé DIALLO Position : Directeur Général Email : diouldé_diallo@yahoo.fr Téléphone : +224 657 33 00 01	Nom : Laye Mamady CHERIF Position : Directeur Général Adjoint chargé des Infrastructures et du Développement Email : chelam53@yahoo.fr Téléphone : +224 657 22 00 78	Nom : Tanoundy KEITA Position : Conseiller Technique Email : Ktanoundy@yahoo.fr Téléphone : +224 657 33 00 99



ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE TROIS (3) VILLES DE L'INTERIEUR : BEYLA, FRIA et KOUBIA (NON ENCORE EQUIPEES)

ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE TROIS (3) VILLES DE L'INTERIEUR : BEYLA, FRIA et KOUBIA (NON ENCORE EQUIPEES)

Justification / Demande

- Sur les 33 Chefs-lieux de préfectures de la Guinée, les trois (3) villes ciblées par ce projet ne disposent d'aucun système d'adduction et de distribution d'eau potable ;
- Pour ces trois (3) villes, il est question de mobiliser un financement requis pour réaliser les études techniques nécessaires (de faisabilité et détaillées) ainsi que la réalisation des travaux.

Par ailleurs, la situation actuelle de la desserte en eau laisse apparaître :

- Desserte à travers des puits traditionnels ;
- Desserte à travers des forages équipés de pompes à motricités humaines réalisés par le SNAPE ;et

Cadre légal et institutionnel	Cadre réglementaire : • Acte uniforme sur les droits des sociétés commerciales et des groupements d'intérêts économiques • Code des investissements et des activités économiques, • Décret D/2001/096/PRG/SGG portant création de la Société des Eaux de Guinée • Statuts de la SEG	Cadre institutionnel : • Ministère de l'Energie et de l'Hydraulique (MEH) • Direction Nationale de l'Hydraulique (DNH) • Société des Eaux de Guinée (SEG)
Synergies	• L'exécution de ce projet prendra en compte l'existence d'autres projets en cours et sera intégré dans le développement à court et moyen termes du secteur urbain de l'eau potable. • Ce projet combiné à la réalisation du projet d'AEP des 5 villes (Lola, Yomou, Tougué, Lélouma et Gaoual) sur financement obtenu auprès de la BADEA et de l'OFID, permettra de porter le nombre de villes de Guinée équipées en systèmes d'AEP à 33 sur 34 dont la capitale Conakry.	
Impacts	Impact socio-économique : • Production et distribution continues d'eau potable en quantité suffisante et à moindre coût dans les centres de Beyla, Fria et Koubia ; • Amélioration du taux national de couverture en eau potable avec l'objectif de le porter de 72% en 2010 à 86% en 2015 et à 90% en 2020 ; • Réduction du taux de maladies d'origine hydrique ; • Contribution au développement économique et social du pays par la fourniture d'eau potable en quantité suffisante dans les villes concernées ;	
Exécution du projet	MONTAGE DU PROJET	
	• Les villes concernées sont : Beyla en Guinée Forestière, Fria en Basse Guinée et Koubia en Moyenne Guinée.	

Montage financier	Le projet est estimé à 17 500 000 USD (Services et travaux).		
Sources de financement	- Financement obtenu : néant - Financement à rechercher : 17 500 000 USD		
Risques et mitigations	Une étude de faisabilité détaillée est nécessaire pour mieux appréhender les risques liés au projet.		
Contacts	Nom : Mamadou Diouldé DIALLO Position : Directeur Général Email : diouldé_diallo@yahoo.fr Téléphone : +224 657 33 00 01	Nom : Laye Mamady CHERIF Position : Directeur Général Adjoint chargé des Infrastructures et du Développement Email : chelam53@yahoo.fr Téléphone : +224 657 22 00 78	Nom : Tanoundy KEITA Position : Conseiller Technique Email : Ktanoundy@yahoo.fr Téléphone : +224 657 33 00 99